



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

modes de garde

Question écrite n° 57393

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le coût de pris en charge des enfants dans des structures collectives ou par des assistantes maternelles. Il désire savoir quelle est la différence de l'impact financier sur les familles entre ces deux modes de garde.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57393

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8006

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)